

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Février 2016 à 20 H 30
(1) DOB

Le 25 Février 2016 à 20 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 17 Février 2016.

Étaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT — M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER - - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - Mme Sophie JOUVE - M. Jean-Claude FERANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET - Mme Caroline LARRAYOZ -- Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

Étaient absents – excusés :

M. Claude DEQUAIRE procuration à M. Pierre BARILLIER.
M. Denis KAPALA - procuration à M. Michel RENAUD.
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA.
Mme Muriel DESARMENIEN
Mme Corinne SAFFRE – procuration à Mme Michelle BOUSCAVERT.
M. Clément JAY
M. Christopher DEMBIK - procuration à M. Christian JEROME.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, nomme Madame Marjorie LE MAY secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Ont été présentés en séance les documents :

1/ - Analyse de la situation financière de la Commune :

- Principaux ratios
- Évolution des postes budgétaires – épargne disponible
- État des emplois

2/ - Fiscalité

3/ - État de la dette

Madame Sophie JOUVE, Adjointe aux finances, procède à la lecture et l'analyse des ratios de la collectivité. Globalement, la situation de la commune est saine sur tout point de vu. L'endettement est faible et en constante diminution. Sur ce point, une réflexion devra être menée sur la possibilité d'emprunt. Les ratios sont 2 à 3 fois supérieurs aux ratios des communes de même strate.

En complément, Monsieur Christian JOUHET met en avant un encours de la dette acceptable, ce qui peut permettre à la commune d'utiliser l'emprunt comme outil de gestion.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, donne ensuite les orientations de la commune pour l'année 2016.

« Je tiens à remercier Madame Sophie JOUVE – Adjointe aux finances – pour le compte rendu et les explications apportées.

Les différents ratios et tableaux qui ont été présentés et commentés font apparaître une situation financière de la commune saine, avec :

- un encours de la dette raisonnable offrant une capacité d'emprunt, je dirai non utile actuellement, mais que nous devons suivre attentivement, compte-tenu des taux d'intérêt très bas qui nous laissent une possibilité d'emprunt, compte-tenu de notre programme 2020,
- une imposition communale inférieure aux taux moyens nationaux,
- une charge en matière de personnel stable, hormis les contrats aidés qui marquent notre volonté de solidarité.

Notre gestion est saine ; malheureusement nous allons enregistrer encore cette année, une forte baisse des dotations d'Etat liée à la situation du Pays.

Je rappelle que nos orientations budgétaires pour les prochaines années à venir sont simples :

- Poursuivre la maîtrise de notre endettement.
- Maintenir notre politique d'absence d'augmentation des taux d'imposition communaux
- Veiller d'une manière permanente aux dépenses de fonctionnement.

Nous assurons un vrai service public, le plus proche possible des attentes des Éloysiens, en offrant de la petite enfance à nos aînés, en passant par la jeunesse et les actifs, des services ou des infrastructures de qualité, en permettant aux différents services, tels que la CAF – CARSAT – CPAM – FNATH – Services Juridiques et aux Centres de formation (AFORMAC – MOBIL EMPLOI – AFIPA – ADREC AUVERGNE) d'intervenir à SAINT ELOY ainsi que l'accueil d'alternants avec le Corum St Jean. Pour le secteur cadre de vie, nous veillerons à l'embellissement de notre cité, dans le respect de la préservation de l'environnement et une solidarité renforcée.

Comme vous le constaterez lors de la présentation du Compte Administratif 2015 lors d'une prochaine séance, les excédents sont positifs puisque nous avons programmé en 2015 les perspectives pour 5 ans.

Ont été réalisés au cours de l'année 2015 :

- Travaux Barrage et déversoir de Montaigut.
- Le programme voirie 2015.
- Finition des travaux rue des Rinchauds.
- Nouvelle Gendarmerie au Carreau Saint Joseph.
- Bâtiment Pôle Emploi.

- Aménagement des Vestiaires « Judo et Tennis de Table » au Complexe Sportif « Emile-Sautereau ».
- Abords de la Salle des Fêtes avec parking.
- Travaux « Eglise du Vieux Bourg ».
- Construction hangar Services Techniques.
- Réfection des Aires d'activités au Stade
- Réfection de tous les abords du Carreau ST Joseph de la RD2144 à la nouvelle gendarmerie jusqu'au Chapelles + les rues adjacentes.
- Révision du PLU toujours en cours.
- Lancement et réalisation des fiches projets St Eloy 2020.
- Mise en place d'un partenariat avec le Corum St Jean pour les alternants.
- Démolition Ancienne Mairie.
- Démolition du bâtiment rue de la Vernade.
- Installation FITNESS au Plan d'Eau.
- Achat d'un tracteur et d'une balayeuse de haute technologie

Nous vous proposons de nous engager sur les travaux en cours et également sur de nouvelles perspectives qui seront lancées.

- Réaménagement du jardin de la Maison de la Mine, avec mise en place du kiosque.
- Programme voirie 2016.
- Construction de locaux de stockage.
- Début de la construction sur le tènement « Ancienne Mairie » de 15 logements.
- Etudes pour la Z.A.C.
- Lancement réseaux d'Assainissement – Terceries – les Bayons – Place des Martyrs – la Vernade avec séparation du réseau eaux pluviales.
- Etude, consultation et lancement des marchés au 2^{ème} semestre 2016 (trottoirs, Places).
- Aménagement des trottoirs les Bayons, les Chapelles, rue Eugène Pannetier.
- Réhabilitation thermique à l'Ecole la Roche, comprenant toutes les toitures et d'importants travaux (en 4 tranches)
- Mise en place de la vidéo protection en ville.

Nous tiendrons compte dans ce budget :

- De l'aide aux licences.
- Bourse au Permis de conduire.
- Maintien de notre navette municipale.
- Aide au ravalement de façades.
- Subventions aux associations.

Je vous rappelle que dans le cadre de la restructuration du cœur de Saint Eloy Les Mines, et afin d'adhérer au programme « Auvergne Plus – 3^{ème} génération » et Leader, nous avons inscrit pour les 3 ans à venir :

- **Rénovation de l'ancienne Ecole de la Vernade :** Pour la création d'un pôle entreprise regroupant une pépinière d'entreprises et un espace de formation ouvert à toutes les entreprises locales et régionales, ainsi qu'aux organismes de formation.

Avec Aménagement d'espaces de formation dans les anciennes classes et de bureaux et locaux annexes. Egalement l'équipement de l'ensemble des locaux en NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : Internet Très Haut Débit, Vidéoconférence, dispositif de projection)

- **Création d'une maison de services au public au Nord de la Ville de Saint Eloy Les Mines** permettant : le transfert de divers services sociaux (permanences CAF, Caisses de retraite, services juridiques etc...), la tenue de sessions de formation, l'accueil de professionnel de santé, l'optimisation des services sociaux du Conseil Départemental, l'aménagement de parkings
- **Réaménagement « de la traverse et des Places Michel Duval et Charles de Gaulle » dont le projet vous a été présenté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal (1^{ère} tranche)**

Je profite de cette occasion pour remercier tous les élus ainsi que le personnel administratif et technique pour leur dévouement.

Mais cette année encore, je vais demander à nos services de veiller au grain, sur la bonne gestion des frais de fonctionnement, car il est impératif de se pencher sur un compte économie.

Quelques pistes me sont venues en tête, à titre d'exemples, mais tout ceci mérite discussion :

- Geler les embauches du personnel titulaire
- Prévoir des économies d'énergie :
 - diminution des températures dans certains locaux publics
 - Maintien de la température de la piscine à 27°
 - Réaménagement de l'école La Roche
- Contrat de mutualisation de gaz et d'électricité en 2015.

A noter que tout aménagement prévu dans St Eloy 2020, respectera les noms d'éco conditionnalités.

Notre budget n'est pas encore établi compte tenu que nous ne connaissons pas encore le montant de nos dotations. Il faut se rappeler :

- qu'en 2012 nous avons eu 1 110 572 €
- en 2013 : 750 841 € (soit 359 731 € de moins)
- en 2014 : 687 593 € (soit 63 248 € de moins)
- en 2015 : 567 515 € (soit 120 078 € de moins) soit une perte totale de 543 057 € jusqu'en 2015

- et pour cette année, la baisse sera de l'ordre de 120 000 € d'après les simulations.

A la commission des finances, nous allons examiner, dans la mesure du possible, de maintenir les dotations aux Associations à hauteur de celles versées en 2015, chose que nous ne pouvons pas confirmer aujourd'hui. »

Les conseillers municipaux demandent un complément sur différents éléments présentés.

Monsieur Bernard GRAND aborde la question de la formation des CAE de la commune et sur la qualité de celle-ci permettant de trouver un emploi en dehors de la collectivité. Les statistiques du chômage ne sont pas bonnes sur St Eloy et il considère que c'est le rôle de la commune de booster les personnes à chercher à obtenir un niveau supérieur de formation pour aller sur des emplois plus qualifiés. Concernant Pôle Emploi, il reconnaît la compétence du personnel et a identifié une faiblesse au niveau de l'accueil. En effet, il faudrait que les agents d'accueil soient mieux formés et orientent avec plus d'efficacité les usagers. En dernier point, il souhaite connaître l'évolution de la taxe d'habitation sur les 3 dernières années et quels seront les postes budgétaires impactés par la baisse de la DGF.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que les CAE de la commune sont appelés à se rendre à Pôle emploi tous les mardis pour se former en fonction de leur niveau et projet professionnel. Sur l'action de la Municipalité, celle-ci met gratuitement à disposition des salles, aux organismes de formation travaillant pour Pôle emploi.

Un débat des actions menées et à mener s'engage.

A 21h20, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et clos la séance.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 25 FEVRIER 2016 à 21H20

(2)

Le 25 Février 2016 à 21 H 20, le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 17 Février 2016.

Étaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT — M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER - - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - Mme Sophie JOUVE - M. Jean-Claude FERANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET - Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

Étaient absents – excusés :

M. Claude DEQUAIRE procuration à M. Pierre BARILLIER.
M. Denis KAPALA - procuration à M. Michel RENAUD.
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA.
Mme Muriel DESARMENIEN
Mme Corinne SAFFRE – procuration à Mme Michelle BOUSCAVERT.
M. Clément JAY
M. Christopher DEMBIK - procuration à M. Christian JEROME.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, nomme Monsieur Jean-Claude FERRANDON secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet le compte rendu du 25 Janvier 2016 au vote de l'Assemblée.

Après l'approbation du compte rendu à l'unanimité, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, passe à l'ordre du jour.

RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE DE LA ROCHE. MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que, suite à un appel à la concurrence, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet ACA pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de restructuration de l'école de La Roche,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente les conclusions de l'étude Diagnostic réalisée par le cabinet ACA sur l'école La Roche, établissant l'état actuel sur le plan technique et préconisant l'engagement des quatre tranches de travaux suivantes :

<i>- Tranche 1</i>	<i>Réfection de la couverture</i>	
	<i>Montant HT des travaux : 195 000 €</i>	
<i>- Tranche 2</i>	<i>Création d'un ascenseur (gros œuvre, machinerie, ouverture sur l'existant, etc.)</i>	
	<i>Montant HT des travaux : 170 000 €</i>	
<i>- Tranche 3</i>	<i>Amélioration thermique (90 mm)</i>	
	<i>Montant HT des travaux : 345 000 €</i>	
<i>- Tranche 4</i>	<i>Restructuration des salles de classe</i>	
	<i>Montant HT des travaux : 496 000 €</i>	
 <i>- Total Travaux</i>		 <i>1 206 000 €</i>

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose alors :

- D'approuver les conclusions de l'étude Diagnostic et d'engager, sur 2016 et 2017, le projet de restructuration de l'école La Roche au travers des quatre tranches de travaux telles qu'exposées ci-dessus,

- D'engager, dès 2016, les tranches de travaux N°1, N°2 et N°3 pour un montant de travaux de 710 000 € HT,

- De confier au cabinet ACA, la mission de maîtrise d'œuvre pour les tranches N°1, N°2 et N°3 relatives au projet de restructuration de l'école La Roche, engagées dès 2016, et sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

- Domaine Fonctionnel Bâtiment Mission de base, avec métré

- Rémunération de la maîtrise d'œuvre

<i>Montant HT des travaux</i>	<i>710 000 €</i>
-------------------------------	------------------

<i>Taux de rémunération</i>	<i>11%</i>
-----------------------------	------------

<i>Forfait HT de rémunération</i>	<i>78 100 €</i>
-----------------------------------	-----------------

Monsieur Michel RENAUD fait part du questionnement qu'il avait eu en commission scolaire sur la possibilité de construire une école neuve, au vu du budget de travaux prévisionnel. Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond qu'elle a eu la même réflexion et le cabinet ACA a étudié qu'il était possible de construire une école de 5 classes pour le budget et les contraintes du projet. La préférence va pour conserver les 8 classes et donc garder le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Approuve les conclusions de l'étude Diagnostic relative au projet de restructuration de l'école de La Roche et décide d'engager le projet de restructuration de l'école La Roche au travers des quatre tranches de travaux telles qu'exposées ci-dessus,

2/ Donne son accord pour la passation avec le cabinet ACA d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les tranches N°1, N°2 et N°3 du projet de restructuration de l'école La Roche, sur la base des éléments indiqués ci-dessus,

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ACA.

**ASSAINISSEMENT DU VIEUX-BOURG ET DU SECTEUR
IMPASSE DES BAYONS/PUITS EST - MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que, suite à un appel à la concurrence, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet EGIS Eau pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, relative aux différents projets de réhabilitation et de mise aux normes des « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projetés par la Commune,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que l'achèvement d'un tel programme d'assainissement sera réalisé en 2016, avec notamment, le raccordement du Vieux Bourg et du secteur Impasse des Bayons/Puits Est sur le réseau communal,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente les conclusions de l'étude Avant-Projet (AVP) réalisée par le cabinet Egis Eau sur le Vieux-Bourg et sur le secteur Impasse des Bayons/Puits Est, préconisant le programme de travaux suivant :

- *Sur le Vieux-Bourg, création d'une antenne d'assainissement permettant le raccordement de 10 habitations sur le réseau communal, avec création d'un poste de relevage (Montant prévisionnel HT des travaux : 105 000 €)*

- *Sur le secteur Impasse des Bayons/Puits Est, création d'une antenne d'assainissement permettant le raccordement en gravitaire de 7 habitations sur le réseau communal (Montant prévisionnel HT des travaux : 57 000 €)*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose :

- D'approuver le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessus,
- De confier au cabinet EGIS Eau, la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement projetés sur ces deux secteurs, sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

Domaine Fonctionnel Infrastructures Mission Témoin

Rémunération de la maîtrise d'œuvre

	Vieux-Bourg	Impasse des Bayons/Puits Est	Total
Montant HT des travaux	105 000 €	57 000 €	162 000 €
Mission de maîtrise d'œuvre	PRO + ACT + VISA + DET + AOR		
Taux de rémunération	9%	9%	9%
Forfait HT de rémunération	9 450 €	5 130 €	14 580 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Approuve le programme de travaux d'assainissement projeté sur le Vieux-bourg et sur le secteur Impasse des Bayons/Puits Est

2/ Donne son accord pour la passation avec le cabinet EGIS Eau d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement projetés sur le Vieux-Bourg et le secteur Impasse des Bayons/Puits Est, sur la base du tableau des éléments indiqués ci-dessus.

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet EGIS Eau.

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET DE MISE AUX
NORMES DES RÉSEAUX « EAUX USÉES » ET « EAUX
PLUVIALES ». AVENANT N°3 AU CONTRAT D'ASSISTANCE
À MAÎTRE D'OUVRAGE.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que suite à un appel à la concurrence, le Conseil Municipal avait retenu, le cabinet REUGE Consultant pour assurer la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation du programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté par la Commune.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que l'achèvement d'un tel programme sera réalisé en 2016, avec notamment l'engagement des travaux relatifs au raccordement sur le réseau communal d'assainissement du Vieux-Bourg et du secteur Impasse des Bayons/Puits Est.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose alors, sur la base de l'Avant-Projet d'assainissement du Vieux-Bourg et du secteur Impasse des Bayons/Puits Est, réalisé par le cabinet Egis Eau, de passer un avenant N°3 au contrat initial d'assistance à maître d'ouvrage, signé le 14 novembre 2012 avec le cabinet REUGE Consultant, en vue du suivi administratif et financier du projet d'assainissement du Vieux-Bourg et du secteur Impasse des Bayons/Puits Est, sur la base des éléments suivants

Montant des travaux : 162 000 €

Taux de rémunération AMO : 2,8%

Forfait de rémunération : 4 536 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation avec le cabinet REUGE Consultant d'un avenant N°3 au contrat d'assistance à maître d'ouvrage approuvé le 14 novembre 2012, en vue du suivi administratif et financier du projet d'assainissement du Vieux-Bourg et du secteur Impasse des Bayons/Puits Est, sur la base des éléments indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant N°3 au contrat d'assistance à maître d'ouvrage signé avec le cabinet REUGE Consultant en date du 14 novembre 2012.

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE ET DE LA TRAVERSE DE LA VILLE PAR LA RD 2144 (DEPUIS LE ROND-POINT SUD ET JUSQU'AU PONT SNCF).
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle, que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 17 octobre 2015, avait retenu l'équipe AXE SAONE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de requalification des espaces publics du centre-ville et de la traverse de la ville par la RD 2144.

Après négociation avec l'équipe AXE SAONE et après mise au point du marché de maîtrise d'œuvre, Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe AXE SAONE selon les éléments suivants :

1/ MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE PAR TYPOLOGIE ET DES FORFAITS PROVISOIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE

**TRAVAUX
INFRASTRUCTURES**

Travaux voirie HT	<i>Programme de base</i>	550 497,40 €
	<i>PV Suppression TPC</i>	92 424,00 €

		642 921,00 €
Autres travaux HT	<i>Programme de base</i>	1 448 695,00 €
	<i>Option 1 (PV pour grande allée en pierre)</i>	85 980,00 €
	<i>Espaces sanitaires</i>	25 000,00 €

		1 559 675,00 €
Total des travaux		2 202 596,00 €

Forfaits provisoires de maîtrise d'œuvre HT

<i>Travaux voirie (Taux de rémunération 11%)</i>	70 721,35 €
<i>Autres travaux (Taux de rémunération 10,5%)</i>	163 765,87 €

**TRAVAUX
HALLE**

Travaux Bâtiments	969 500,00 €
--------------------------	--------------

Forfait provisoire de maîtrise d'œuvre HT

<i>Bâtiment (Taux de rémunération 14,7%)</i>	142 516,50 €
----------------------------------------------	--------------

2/ PHASAGE DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**EN TRANCHE
FERME**

Travaux Infrastructures	<i>Mission de maîtrise d'œuvre en totalité</i>
--------------------------------	------------------------------------------------

Forfaits provisoires de maîtrise d'œuvre HT

<i>Travaux voirie (Taux de rémunération 11%)</i>	70 721,35 €
<i>Autres travaux (Taux de rémunération 10,5%)</i>	163 765,87 €

Travaux Halle*Avant-Projet-Sommaire (APS)***Forfait provisoire de maîtrise d'œuvre HT***Bâtiment (APS)**14 251,65 €*

<p><i>EN TRANCHE CONDITIONNELLE</i></p>

Travaux Halle*Solde mission MOE hors APS***Forfait provisoire de maîtrise d'œuvre HT***Bâtiment (Solde MOE hors APS)**128 264,85 €*

Monsieur Christian JEROME est particulièrement interrogatif sur le montant de travaux de la halle couverte. Le montant est faramineux.

Monsieur Bernard GRAND renchérit, en précisant que le marché l'utilise une fois par semaine.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, a la même réflexion sur ce montant de travaux et fera en sorte que le budget nécessaire ne soit pas au niveau de ce qui est présenté. Cependant, la délibération distingue une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme confie à AxeSaone l'étude de l'avant-projet et la tranche conditionnelle la maîtrise d'œuvre (la réalisation) des travaux. En conséquence, si l'avant-projet ne convient pas, les travaux ne seront pas faits.

Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, précise que, pour rénover ce bâtiment, il faut compter entre 1500 et 2000 € du m². Le montant prévisionnel est un maximum, la Commune préfère prévoir haut, plutôt que d'avoir de mauvaises surprises, comme d'autres.

Madame Sophie JOUVE, Adjointe aux finances, fait remarquer que la commune doit aller chercher un maximum de subventions pour limiter l'autofinancement du projet.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation avec l'équipe AXE SAONE d'un marché de maîtrise d'œuvre, selon les éléments indiqués ci-dessus, en vue de la requalification des espaces publics du centre-ville et de la traverse de la ville par la RD 2144,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe AXE SAONE.

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE ET DE LA TRAVERSE DE LA VILLE PAR LA RD 2144 (DEPUIS LE ROND-POINT SUD ET JUSQU'AU PONT SNCF).
ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ENSEMBLE DES TRANCHES DE TRAVAUX.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, rappelle que le Conseil Municipal, par un contrat en date du 20 mars 2015, avait confié au cabinet REUGE Consultant une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le lancement et le suivi administratif et financier de l'ensemble des tranches de travaux de requalification des espaces publics du centre-ville et de la traverse de la ville par la RD 2144 (partie sud).

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que la rémunération définitive du cabinet REUGE Consultant, conformément aux dispositions de l'article 3.1.1 du contrat AMO en date du 20 mars 2015, était définitivement calculée sur la base du montant des travaux arrêté au niveau Avant-Projet (AVP), soit donc sur la base d'un montant de travaux de 2 202 596 €, et sur la base d'un taux de rémunération de 1,6%,

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal la passation d'un avenant N°1 au contrat AMO en date du 20 mars 2015 fixant la rémunération définitive du cabinet REUGE consultant à un montant arrondi à 35 240 € HT pour le lancement et le suivi administratif et financier de l'ensemble des tranches de travaux de requalification des espaces publics du centre-ville et de la traverse de la ville par la RD 2144 (partie sud).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation avec le cabinet REUGE Consultant d'un avenant N°1 au contrat AMO en date du 20 mars 2015, fixant la rémunération définitive du cabinet REUGE consultant à 35 240 € HT pour le lancement et le suivi administratif et financier de l'ensemble des tranches de travaux de requalification des espaces publics du centre-ville et de la traverse de la ville par la RD 2144 (partie sud),

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant N°1 au contrat AMO en date du 20 mars 2015.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE. DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2016.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que le programme d'aménagement du centre-ville (espaces publics, accessibilité PMR aux équipements publics, sanitaires publics, accessibilité PMR aux commerces et services, etc.) constituait une des actions structurantes du programme « AMI Revitalisation du centre-bourg »,

Il est rappelé que les études techniques relatives à ce programme d'aménagement du centre-ville, étaient largement engagées et conduites, en étroite collaboration avec les représentants du Conseil départemental et du CAUE,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, expose que le planning prévisionnel du programme d'aménagement du centre-ville prévoyait l'engagement de la procédure de consultation au cours du 2^e trimestre 2016 et le début des travaux relatifs à la 1^{re} tranche de travaux (aménagement de la place Michel Duval) au cours du 3^e trimestre 2016,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose alors au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil départemental au titre de la dotation FIC 2016 pour la 1^{re} tranche d'aménagement des espaces publics du centre-ville (aménagement de la place Michel Duval) et présente le plan de financement prévisionnel correspondant :

<i>Investissement HT</i>	710 000 €
<i>Subvention Etat</i>	142 000 €
<i>Subvention Département</i>	159 250 €
<i>Autres subventions</i>	71 000 €
<i>Autofinancement</i>	337 750 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Sollicite du Conseil départemental une subvention sur le programme FIC 2016 pour la réalisation de la 1^{re} tranche d'aménagement des espaces publics du centre-ville (aménagement de la place Michel Duval),

2/ Approuve le plan de financement prévisionnel de la 1^{re} tranche d'aménagement des espaces publics du centre-ville (aménagement de la place Michel Duval) tel qu'exposé ci-dessus,

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment déposer auprès des Services du Conseil départemental, le dossier de demande de subvention FIC 2016.

**ENTRETIEN – INVESTISSEMENT & GROSSES
RÉPARATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE –
VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS :**

Marché à Bons de Commande

Monsieur. Jacky BOUKHALFA – Adjoint aux Travaux - rappelle que suite à l'expiration du précédent marché, la Commune a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au Code des Marchés Publics – Articles 33, 57 à 59 -, pour l'attribution des travaux d'entretien de voirie et réseaux divers.

Le marché prend la forme d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, avec un montant annuel compris entre 50 000 € (*minimum*) et 180 000 € (*maximum*) par an. Il est conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable expressément pour des périodes identiques, sans pouvoir excéder 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 29 Janvier et 22 Février 2016 afin de prendre connaissance des offres, au nombre de 3, et de se prononcer sur leur contenu après analyse.

A l'issue de celle-ci, au vu des critères énoncés dans l'appel d'offres et après simulations de coûts de travaux, elle a établi le classement suivant :

- COLAS RHONE ALPES AUVERGNE / MONTEIL
- EUROVIA
- SER PUY DE DOME

Monsieur Christian JOUHET demande la différence qu'il existe entre le marché à bon de commande et le programme en voirie.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux, précise que le programme de voirie concerne les écarts et le marché à bon de commande les autres types de travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Approuve la décision de la Commission d'Adjudication, sur la base des éléments précités ; et retient l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE / MONTEIL

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces afférentes au dossier, et à mener la procédure à son terme.

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS A L'OCCASION DE MISSIONS D'INTÉRÊT COMMUNAL OU POUR L'EXERCICE D'UN MANDAT SPÉCIAL

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que dans le cadre de missions particulières (congrès, colloques, échanges culturels), des élus ou agents représentants la Commune, peuvent être amenés à engager les frais nécessaires à la réalisation de la tâche qui leur a été confiée (frais de transports, d'hébergements, de restauration...). Il appartient, par la suite, à la Commune de rembourser ces frais dès lors qu'ils sont justifiés.

La Commune de Saint Eloy Les Mines a mis en place un dispositif de remboursement forfaitaire, comportant certaines lacunes, qui empêchent la compensation juste, des frais engagés lors d'une mission particulière. Aussi, il est proposé d'instaurer, en complément de ce

mode, un remboursement aux frais réels, dès lors qu'ils sont justifiés (ordre de mission, certificat administratif, remboursement sur présentation de facture, barème kilométrique selon puissance du véhicule).

Vu la loi du 27 février 2002, notamment son article 84,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2123-18,

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions d'un juste remboursement des frais engagés au cours d'une mission entreprise pour le compte de la commune.

Monsieur Michel RENAUD émet une inquiétude sur la notion de mission d'intérêt communal ou particulier et des dérives qui peuvent en découler.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que toutes missions fait l'objet d'un ordre de mission et cet ordre de mission se fait sous son contrôle.

Un débat s'engage sur la notion de cumul entre le remboursement au forfait ou frais réels. Après explications, la délibération est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

1/ Approuve, pour la durée du présent mandat, les modalités de remboursement aux frais réels, sur présentation des justificatifs correspondants, en complément des modalités de remboursement forfaitaires déjà existants.

2/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à mettre en application et à suivre ce mécanisme.

PRIME COMMUNALE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

- M. Julien LEGOURIEREC pour : **155.55 €**
Adresse du bâtiment : 38 rue des Barrages (partie côté)
- M. Julien LEGOURIEREC pour : **164.70 €**
Adresse du bâtiment : 38 rue des Barrages (partie escalier)
- Mme Odette LECAILLE pour : **300.00 €**
Adresse du bâtiment : 93 rue des Bayons

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.

VENTE TERRAIN PÔLE COMMERCIAL NORD

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'un terrain reste disponible sur le pôle commercial du secteur Nord, parcelle AD 220.

Suite à la demande de Monsieur et Madame MICHOT, demeurant « Les Beaufes 63700 BUXIERES SOUS MONTAIGUT », qui souhaitent y installer un espace commercial, la Commune propose de lui vendre tout le terrain qui reste disponible.

Après le passage d'un géomètre, pour la constitution du document d'arpentage, la surface de ce tènement (parcelle AD 220 – Lot A) correspond à 2 158 m².

Le prix de vente, déjà établi pour les ventes précédentes, est de : 25€ / m²

Soit 2158 m² x 25 € = 53 950 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

1/ Autorise cette vente au prix de 53 950 €, les frais de notaire relatifs à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

2/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS CONSEIL :

- Attribution de la gérance du camping municipal : Madame le Maire informe le conseil, que la gérance du camping a été confiée à M et Mme BOILOT
- Présentation du projet installation structure vélorail : Madame le Maire fait une présentation du projet de vélorail entrepris par la communauté de communes et tient à disposition le document de présentation.
Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, alerte sur l'utilisation des tunnels et de l'éclairage qu'il faudra éventuellement prévoir.

Questions Diverses

- Monsieur Michel RENAUD fait un compte rendu du conseil d'administration du collège et en particulier sur un point à l'ordre du jour qui est le baptême du collège Alexandre Varenne. Le Conseil Départemental souhaite le baptiser, or les professeurs ont fait voté une motion contre ce baptême. Monsieur RENAUD entend effectivement les récriminations du personnel enseignant, en particulier sur la méthode, mais expose les divers avantages d'appeler le collège Alexandre VARENNE en particulier vis-à-vis d'un partenariat avec la fondation du même nom.
Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumettra à la prochaine séance du Conseil, une délibération concernant la demande du Conseil Départemental.
- Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, fait un compte rendu de l'assemblée du SMADC qui s'est tenue le 12 février 2016 et en particulier, sur le volet intercommunal. Le SMADC propose aux communes de délibérer sur des éléments qui ne répondent, ni à la proposition de la commune, ni de la communauté des communes. A savoir, les élus du SMADC reconnaissent la nécessité de se rassembler, mais cette démarche est prématurée et valide un regroupement en 3 intercommunalités, comme ce que le Préfet a proposé.